vinetur

L’Allemagne prévoit une hausse de 20 % de la taxe fédérale sur les spiritueux en 2027

Après examen en commission, les vins mousseux ont été exemptés de la hausse des taxes sur les spiritueux en Allemagne, comme la bière et le vin.

samedi 21 novembre 2026



L’Allemagne s’apprête à augmenter pour la première fois depuis 1982 la taxe fédérale sur les spiritueux. Un ensemble de mesures budgétaires prévoit une hausse de 20 % de l’accise sur l’alcool distillé à compter du 1er janvier 2027, tandis que la bière et le vin resteraient exclus de la réforme et que, après une révision en commission, les vins mousseux seraient eux aussi épargnés.

La proposition figure dans le Haushaltsbegleitgesetz 2027, le texte de loi relatif au budget présenté par le ministre des Finances Lars Klingbeil. Le taux de taxation des spiritueux passerait de 13,03 à 15,64 euros par litre d’alcool pur. The Garnish, une publication italienne consacrée au secteur des boissons, indique que cette mesure renchérirait de près de 90 centimes d’euro, au détail, une bouteille de vodka de 0,7 litre titrant 40 % vol.

La mesure n’a pas encore achevé son parcours législatif. Après examen par la commission des Finances du Bundestag le 12 novembre, les parlementaires ont retiré les vins mousseux du champ de la hausse. Cette exemption concerne la Schaumweinsteuer allemande, une taxe qui s’applique à tous les vins mousseux vendus dans le pays, quelle que soit leur origine, y compris le Prosecco et le Champagne. La date du vote en séance plénière n’a pas été fixée.

Dans le même temps, la coalition au pouvoir a élargi le champ de la taxe allemande sur les alcopops aux boissons mélangées titrant jusqu’à 15 % vol., y compris les boissons prêtes à boire à base de spiritueux. Selon The Garnish, la commission a également réduit de 45 % le taux de cette taxe élargie, qui ajouterait néanmoins environ 1 euro au prix d’une canette de 33 centilitres titrant 10 % vol. Elle a aussi décidé d’affecter 1 % des recettes, dans la limite de 1 million d’euros, à des programmes de prévention des addictions.

Les estimations de recettes associées à la version initiale de la mesure, avant l’exclusion des vins mousseux, tablaient sur 380 millions d’euros de recettes supplémentaires en 2027, puis 455 millions d’euros par an jusqu’en 2031. Les montants définitifs pourraient donc évoluer si le projet révisé est adopté en l’état.

Le débat allemand fait suite à une proposition plus ambitieuse formulée par une commission d'experts de la santé créée par la ministre de la Santé Nina Warken. En mars, cette commission a recommandé une hausse en trois étapes entre 2027 et 2029, qui aurait porté l'accise sur les spiritueux à 26,03 euros par litre, soit près du double du taux actuel.

L'opposition du secteur des spiritueux est forte. La BSI, l'association allemande des producteurs et importateurs de spiritueux, estime que le secteur supporte déjà une charge fiscale disproportionnée. Selon elle, les spiritueux représentent 4,6 % des volumes de boissons alcoolisées vendus en Allemagne, mais entre 18 % et 20 % de l'alcool pur consommé et près de 70 % des recettes fiscales sur l'alcool. Un avis juridique commandé par l'association soutient que la nouvelle charge, qui serait selon elle 7,9 fois supérieure au niveau de taxation de la bière, est contraire à la Constitution allemande et au droit européen.

La proposition dépasse le seul enjeu fiscal, car elle pourrait modifier la concurrence par les prix entre les catégories de boissons. En augmentant les accises sur les spiritueux tout en excluant la bière, le vin et désormais les vins mousseux, l'Allemagne creuserait l'écart fiscal entre ces catégories. Les marges des distillateurs, des importateurs et des marques de boissons prêtes à boire à base de spiritueux pourraient s'en trouver sous pression, tandis que les produits exclus de la hausse bénéficieraient d'un avantage fiscal relatif.

L'Allemagne n'agit pas seule. Depuis juillet 2025, l'Organisation mondiale de la santé promeut son initiative 3 by 35, qui appelle les gouvernements à recourir à la fiscalité pour augmenter d'au moins 50 % les prix réels du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées d'ici à 2035.

D'autres pays ont choisi des voies différentes. L'Autriche a déjà adopté une loi qui augmentera de 30 % sa taxe sur l'alcool, à 15,60 euros par litre d'alcool anhydre, à compter du 1er janvier 2027, tout en excluant également la bière et le vin. Le ministère autrichien des Finances prévoit que cette mesure rapportera 35 millions d'euros supplémentaires en 2027 et 45 millions d'euros par an à partir de 2028.

Au Royaume-Uni, le budget d’octobre 2026 a rétabli l’indexation de l’ensemble des droits sur l’alcool sur l’inflation, entraînant une hausse de 4,55 % à compter du 1er février 2027. Cette mesure fait suite à la réforme de 2023, qui a instauré une taxation en fonction du degré d’alcool. Les organisations professionnelles affirment que les droits sur les spiritueux y ont augmenté de 17 % en trois ans. Les données de HM Revenue and Customs font état de 4,059 milliards de livres sterling de recettes provenant des droits sur les spiritueux au cours de l’exercice 2025/26, soit 94 millions de livres de moins que l’année précédente. Le Trésor a ouvert un examen de la réforme en avril, et la Scotch Whisky Association réclame une baisse.

En Pologne, les parlementaires ont approuvé en novembre 2025 une hausse plus importante des droits d’accise, avec des augmentations de 15 % en 2026 et de 10 % en 2027, au lieu des hausses annuelles de 5 % déjà prévues par la loi. Mais le président Karol Nawrocki a opposé son veto à la mesure en décembre 2025, estimant qu’elle poursuivrait avant tout un objectif budgétaire et pourrait développer l’économie parallèle. Les hausses annuelles de 5 % restent en vigueur.

Ailleurs, les gouvernements ont opté pour une approche plus modérée. Le Japon a achevé la réforme de la taxation de la bière le 1er octobre, en abaissant de 14,4 % la taxe sur la bière et en l’alignant sur les taux appliqués au happoshu et aux bières de troisième catégorie, dont les taxes ont été relevées au même niveau. Les canettes de chu-hi sont désormais plus lourdement taxées, et les grands brasseurs reformulent leurs marques d’entrée de gamme afin qu’elles puissent être commercialisées comme des bières.

Le Canada a prolongé de deux ans, à compter du 1er avril, le plafonnement à 2 % des hausses annuelles des droits d’accise sur la bière, les spiritueux et le vin, qui seraient autrement indexés sur l’inflation en vertu de la législation fédérale. Il a également maintenu un taux réduit sur les 15 000 premiers hectolitres de bière produits dans le pays. L’Australie a gelé l’indexation de l’accise sur la bière pression du 1er août 2025 à août 2027 et relevé, à compter du 1er juillet, le plafond du remboursement d’accise accordé aux petits producteurs, notamment aux distilleries. Les ajustements semestriels des accises sur les spiritueux en fonction de l’inflation restent toutefois en vigueur.

Pour la filière italienne des boissons, la proposition allemande revêt une importance commerciale directe. En Italie, l’accise sur l’alcool éthylique est inchangée depuis le 1er janvier 2015 et s’élève à 10,36 euros par litre d’alcool anhydre. Or, selon l’Italian Trade Agency, l’Allemagne était en 2025 le premier marché à l’exportation des liqueurs et spiritueux italiens, avec 363 millions d’euros de ventes, soit 18,95 % du total. Elle devançait ainsi les États-Unis, qui représentaient 12,5 %.

Si le projet allemand est adopté en l’état, les amari, liqueurs et grappas italiens vendus en Allemagne seraient soumis à la hausse de 20 % des droits. Le vermouth et les vins fortifiés resteraient soumis à la taxe sur les produits intermédiaires, qui augmente elle aussi de 20 % dans le texte du gouvernement. Les cocktails en canette à base de spiritueux et les autres mélanges prêts à boire seraient, quant à eux, concernés par l’élargissement de la taxe sur les alcopops.